

# Assemblée générale du 2 mai 2019

## Points 4, 5.1 et 5.2 de l'ordre du jour: votes liés à la rémunération

## Point 6 de l'ordre du jour: adaptation des statuts

### Chers actionnaires,

Galenica souhaite réaliser de bons rendements pour ses actionnaires et jouer un rôle actif sur le marché de la santé suisse tout en étant un employeur attractif.

Notre politique et nos systèmes de rémunération visent à assurer que les intérêts des actionnaires coïncident autant que possible avec ceux de la Direction. Conformément aux exigences légales et aux statuts, nous vous prions de bien vouloir approuver lors de l'Assemblée générale 2019, séparément et de manière contraignante, les deux montants totaux maximums de rémunération 2020. En outre, nous vous demandons de vous prononcer sur le rapport de rémunération 2018 dans le cadre d'un vote consultatif (non contraignant).

Le rapport de rémunération 2018 et le vote consultatif conduit à ce sujet doivent vous permettre, en tant qu'actionnaire, de comparer les rémunérations maximales proposées pour l'exercice 2020 avec les performances réalisées et les rémunérations qui ont été versées en contrepartie en 2018.

Vous trouverez ci-après les informations générales pertinentes concernant les trois votes sur la rémunération ainsi que des explications sur l'adaptation proposée des statuts (prolongation du capital-actions autorisé). Galenica est cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange) en tant qu'entreprise indépendante depuis le 7 avril 2017. Les principes et systèmes de rémunération demeurent inchangés par rapport à 2017.

Des informations plus détaillées sur les systèmes de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale figurent dans le rapport de rémunération intégré au rapport annuel 2018 du Groupe Galenica ([www.galenica.com](http://www.galenica.com), rubrique Publications).

Avec nos salutations les meilleures,  
Pour le Conseil d'administration

Handwritten signature of Jörg Kneubühler in black ink.

Jörg Kneubühler  
Président  
du Conseil d'administration

Handwritten signature of Daniela Bosshardt-Hengartner in black ink.

Daniela Bosshardt-Hengartner  
Présidente  
du Comité Rémunération

## Informations sur les votes liés à la rémunération

### Point 4 de l'ordre du jour: rapport de rémunération 2018 – vote consultatif

Notre rapport de rémunération fournit aux actionnaires des informations détaillées sur la politique et les systèmes de rémunération applicables au Conseil d'administration et à la Direction générale. Il assure par ailleurs la transparence sur le lien entre l'évolution des affaires par rapport aux objectifs du Groupe et la rémunération effectivement versée ou octroyée à la Direction générale.

Nous demandons aux actionnaires d'approuver le système de rémunération, la pratique de rémunération ainsi que les versements pour l'exercice écoulé dans le cadre d'un vote consultatif sur le rapport de rémunération 2018. Ce dernier est disponible sur notre site Internet, à l'adresse suivante: [www.galenica.com](http://www.galenica.com), rubrique Publications.

#### Rapport de rémunération 2018

[Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de rémunération dans le cadre d'un vote consultatif.](#)

### Remarque préliminaire concernant la rémunération maximale des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'exercice 2020

Galenica a réalisé un premier exercice complet. Le Conseil d'administration a accueilli un membre supplémentaire en 2018 (Bertrand Jungo). La Direction générale n'a pas changé pendant l'année sous revue. En 2018, un nouveau Comité stratégique a été établi comme comité permanent supplémentaire rattaché au Conseil d'administration. Dans le cadre de la préparation à l'introduction en bourse, les rémunérations totales maximales du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'année 2018 ont été fixées à l'occasion de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2017 (voir à ce sujet le graphique en page 76). L'Assemblée générale du 9 mai 2018 a fixé les rémunérations maximales 2019 à CHF 1'900'000 pour le Conseil d'administration et à CHF 5'800'000 pour la Direction générale. D'après la proposition du Conseil d'administration, la rémunération maximale des membres du Conseil d'administration pour 2020 devrait rester inchangée. Pour la Direction générale une légère augmentation sera proposée.

### Point 5.1 de l'ordre du jour: rémunération totale maximale des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2020

La rémunération totale maximale de CHF 1'900'000 proposée pour les membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2020 s'entend pour un effectif de sept personnes.

#### a) Principes généraux de rémunération des membres du Conseil d'administration

La rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration reflète la structure de conduite et les responsabilités du Conseil tels qu'ils ressortent des prescriptions légales en vigueur, des statuts et du règlement de rémunération. Les membres du Conseil d'administration de Galenica touchent exclusivement une rémunération fixe. Ils ne reçoivent aucune rémunération variable ou liée à la performance, ni d'options sur actions ou d'indemnités supplémentaires pour la participation aux séances. Les membres du Conseil d'administration n'obtiennent pas de prestations d'assurance ou de retraite de l'entreprise. Les rémunérations annuelles sont versées aux membres du Conseil d'administration à hauteur de 50% minimum (ou de 100% sur demande individuelle d'un membre du Conseil d'administration) sous la forme d'actions Galenica bloquées pendant cinq ans.

#### b) Rémunération totale des membres du Conseil d'administration proposée pour l'exercice 2020

Le tableau suivant affiche le montant total maximal (en CHF) de la rémunération à verser aux membres du Conseil d'administration de Galenica, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale. Cette somme globale est proposée pour l'exercice 2020. Le calcul de la rémunération maximale pour l'année 2020 est effectué sur la base d'un effectif de sept membres non exécutifs du Conseil d'administration (y compris sa Présidente). Il présuppose que tous les membres proposés du Conseil d'administration et du Comité de rémunération soient élus par l'Assemblée générale, et que celle-ci nomme par ailleurs M. Markus R. Neuhaus au Conseil d'administration.

Rémunération totale maximale des membres du Conseil d'administration de Galenica pour l'exercice 2020: CHF 1'900'000. Cette somme comprend une contribution obligatoire estimée à CHF 80'000 que Galenica doit verser aux systèmes d'assurance sociale publics. Ces estimations ne prennent pas en compte une éventuelle modification des cotisations aux assurances sociales publiques ou des valeurs sur lesquelles elles se basent. Le montant total comprend les rémunérations supplémentaires pour d'éventuelles autres activités au sein du Conseil d'administration ou pour le compte de sociétés du Groupe.

Les rémunérations effectivement versées seront publiées dans le rapport de rémunération de l'exercice 2020 et feront l'objet d'un vote consultatif correspondant lors de l'Assemblée générale 2021.

De plus amples informations sur la rémunération du Conseil d'administration se trouvent en page 73 du rapport de rémunération 2018 ([www.galenica.com](http://www.galenica.com), rubrique Publications).

#### Rémunération totale maximale des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2020

Pour l'exercice 2020, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 1'900'000 pour la rémunération de ses membres.

#### c) Evolution de la rémunération totale maximale du Conseil d'administration pour les exercices 2018 à 2020

en milliers de CHF (12 mois)	2018 (approuvée par l'AG extraordinaire)	2019 (approuvée par l'AG)	2020 (proposition)
Nombre de membres	6	7	7
Rémunération totale maximale du Conseil d'administration	1'650	1'900	1'900
Dont cotisations aux assurances sociales (estimation)	75 <sup>1)</sup>	78	80

<sup>1)</sup> Y compris le 7<sup>e</sup> membre du CA à partir de mai 2018.

### **Point 5.2 de l'ordre du jour: rémunération totale maximale des membres de la Direction générale pour l'exercice 2020**

La rémunération totale maximale proposée s'entend pour un effectif de cinq membres de la Direction générale, y compris son Chief Executive Officer (CEO). Pour l'exercice 2020, une rémunération totale maximale de CHF 6'000'000 – en hausse de CHF 200'000 par rapport à 2019 – est proposée. Cette somme se compose d'un montant fixe d'environ en milliers de CHF 1'850 et d'une rémunération variable maximale à laquelle s'ajoutent les coûts d'assurance sociale (autres indemnités comprises) en milliers de CHF 4'150. Grâce à la légère augmentation du montant maximal accordée, le Conseil d'administration entend préserver une certaine flexibilité.

Afin de pouvoir recruter et fidéliser des collaborateurs talentueux aux postes clés, Galenica propose des rémunérations compétitives. Conformément à la philosophie de rémunération de Galenica liée à la performance, les membres de la Direction générale qui atteignent leurs objectifs en termes de performance reçoivent en général une rémunération cible qui correspond au niveau moyen de rémunération pour des postes similaires dans d'autres entreprises. Si les objectifs de performance ne sont pas atteints ou s'ils sont dépassés, la rémunération accordée en définitive peut être inférieure ou supérieure à cette valeur moyenne.

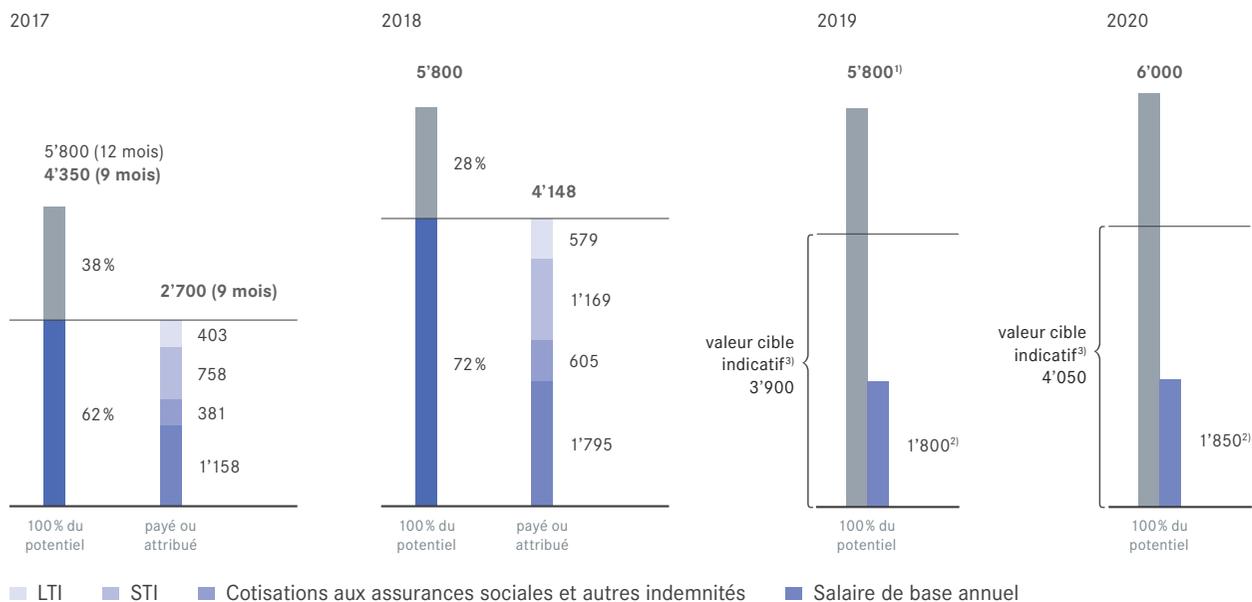
De plus amples informations sur la rémunération de la Direction générale se trouvent en pages 74 à 76 du rapport de rémunération 2018 ([www.galenica.com](http://www.galenica.com), rubrique Publications).

#### **Rémunération totale maximale de la Direction générale pour l'exercice 2020**

Pour l'exercice 2020, le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal de CHF 6'000'000 pour la rémunération des membres de la Direction générale.

### Rémunération de l'ensemble des membres de la Direction générale

en milliers de CHF

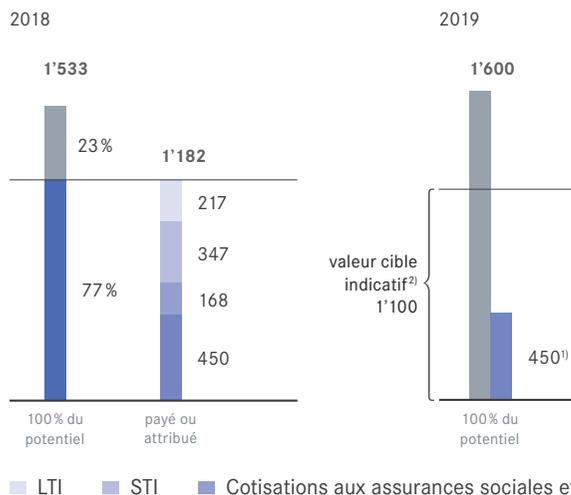


<sup>1)</sup> Montant approuvé par l'Assemblée générale du 9 mai 2018  
<sup>2)</sup> Valeur cible pour le salaire de base  
<sup>3)</sup> Réalisation des objectifs de 100%

### Rémunération la plus élevée de la Direction générale

CEO Groupe Galenica

en milliers de CHF



<sup>1)</sup> Valeur cible pour le salaire de base  
<sup>2)</sup> Réalisation des objectifs de 100%

## Explications sur l'adaptation des statuts

### Point 6 de l'ordre du jour: adaptation des statuts (capital-actions autorisé)

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de proroger de deux ans la durée d'autorisation pour une augmentation du capital-actions approuvée. Pour ce faire, il a la possibilité d'effectuer si nécessaire une augmentation du capital-actions jusqu'à concurrence de CHF 500'000. L'adaptation des statuts proposée garantit au Conseil d'administration une liberté d'action minimale en matière de mesures liées aux fonds propres.

Le capital-actions de Galenica SA se monte à CHF 5'000'000, divisé en 50'000'000 actions nominatives d'une valeur de CHF -.10 chacune et entièrement libéré.

#### Version actuelle

##### Statuts de Galenica SA, 10 mars 2017

#### II. Capital-actions, actions et actionnaires

##### Art. 3a Capital-actions autorisé

- 1 Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions d'un montant maximum de CHF 500'000-, en tout temps mais jusqu'au 10 mars 2019 au plus tard, par émission d'un maximum de 5'000'000 d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF -.10 chacune, devant être entièrement libérées. Des augmentations au moyen de prise ferme ainsi que celles par paiements partiels sont autorisées.

#### Nouvelle version

##### Statuts de Galenica SA, 2 mai 2019

- 1 Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital-actions d'un montant maximum de CHF 500'000-, en tout temps mais jusqu'au 2 mai 2021 au plus tard, par émission d'un maximum de 5'000'000 d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF -.10 chacune, devant être entièrement libérées. Les augmentations au moyen de prise ferme ainsi que celles par paiements partiels sont autorisées.

#### Galenica SA

Untermattweg 8 · Case postale · CH-3001 Berne  
Téléphone +41 58 852 81 11  
info@galenica.com · www.galenica.com